



Contrat d'accès au portail extranet Laboratoire Départemental Vétérinaire et Alimentaire des Vosges

Les rapports d'analyses étant adressés à la structure vétérinaire, un compte extranet unique sera ouvert et un seul formulaire sera à renseigner et signé en deux exemplaires.

Contrat établi entre :

Le Laboratoire Départemental Vétérinaire et Alimentaire des Vosges situé 48, rue de la Bazaine, BP1027, 88050 Epinal cedex 9, ci-après désigné le « LDVA88 » représenté par son Responsable d'une part

Et

Le demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Représentant / Faisant partie de la structure vétérinaire suivante :

Adresse postale de l'entité représentée :

Code postal :

Ville :

Téléphone de l'entité représentée :

N°SIRET de l'entité représenté :

Adresse électronique :

ci-après désigné « le client », d'autre part.

1 – PREAMBULE

Le Laboratoire Départemental Vétérinaire et Alimentaire des Vosges intervient dans le domaine de la santé animale, du diagnostic vétérinaire et de l'hygiène alimentaire. Dans le cadre de l'ensemble des analyses réalisées, il propose à ses différents clients la possibilité de consulter via sa plate-forme extranet, les dossiers en cours, les résultats validés et les copies des rapports d'essais et des factures.

Le présent contrat est conclu entre les deux parties afin de régulariser et de formaliser les relations contractuelles notamment quant aux modalités d'accès à la plate-forme extranet.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

2 – OBJET DU CONTRAT

Le contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les parties ont décidé de régir leurs relations et de définir les conditions dans lesquelles le client pourra bénéficier des prestations de la plate-forme extranet.

3 – DOCUMENTS

Le présent contrat est le seul document disponible.

L'inscription au dispositif de consultation est formalisée par l'acceptation et la validation de ce document.

Contrat d'accès au portail extranet

Laboratoire Départemental Vétérinaire et Alimentaire des Vosges

4 – CONVENTION DE PREUVE

Pour accéder à la plate-forme extranet, le client utilisera le mot de passe et le code identifiant communiqués suite à son inscription.

Les parties reconnaissent que les informations disponibles sur la plate-forme ne sont données qu'à titre indicatif.

De plus les rapports d'analyse validés communiqués ou accessibles sur la plate-forme extranet sous format pdf n'auront qu'une valeur de simple copie, quant à leur contenu et leur impression par le client.

Ils ne sont pas opposables aux documents détenus par le LDVA88, seuls ces exemplaires faisant foi en cas de litige.

L'ouverture de l'accès au service extranet entraine la suppression de l'envoi des rapports au format papier, sauf demande contraire cochée à la fin du contrat du client qui implique une facturation supplémentaire de 5 € HT à chaque envoi.

En cas de correction d'un rapport d'analyse, le nouveau rapport remplace automatiquement le rapport erroné sur l'extranet, il porte alors la mention « Annule et remplace le dossier N°XXX ».

Dans ce cas, le nouveau rapport d'analyse et un courrier sont adressés gratuitement au client afin de l'en informer et que les éventuelles copies du rapport erroné soient supprimées.

5 – DUREE

Chacune des parties pourra résilier ce dernier moyennant un préavis préalable de un (1) mois notifié par lettre recommandée avec avis de réception.

Aucune indemnité financière ne sera due à la partie qui résiliera le contrat.

6 – CONDITIONS FINANCIERES

L'ensemble des services fournis par le LDVA88 est réalisé à titre gratuit pour le client. Aucune compensation financière ne pourra être demandée par le LDVA88, les frais de gestion associés aux dossiers tenant compte de l'ensemble de la gestion effective associée au dit dossier.

7 – ETENDUE DES DROITS CONCEDES

Dans le cadre du contrat, le client se voit concéder un droit d'utilisation personnel, et non transférable de ces droits d'accès à la plate-forme extranet.

8 – MODALITES D'ACCES

Pour bénéficier du service, le client disposera d'un accès personnel et sécurisé à son compte sur la plate-forme extranet accessible par le biais du site internet du LDVA88 à l'adresse **<https://labo.vosges.fr>**.

Un code identifiant et un mot de passe seront communiqués par le LDVA88 à réception du présent contrat validé.

Ils seront communiqués par le LDVA88 à l'adresse électronique que le client aura préalablement renseignée sur sa demande d'identifiant. Ils sont strictement personnels. Le client ayant la responsabilité de modifier le mot de passe lors de sa première connexion, toute utilisation de ce dernier est faite sous son entière responsabilité et est considérée comme émanant du client.

Le LDVA88 n'est en aucune façon responsable des éventuelles usurpations d'identité lors des connexions sur la plate-forme extranet effectuées avec le mot de passe et le code identifiant.



Contrat d'accès au portail extranet Laboratoire Départemental Vétérinaire et Alimentaire des Vosges

Il est par ailleurs de la responsabilité du client de communiquer au LDVA88 tout changement d'adresse mail.

En cas de perte du mot de passe, le LDVA88 pourra le réinitialiser sur demande du client.

9 – DUREE DE CONSERVATION

Le client reste seul responsable de sa politique interne de sauvegarde et notamment des rapports téléchargés. Il garantit leur non divulgation ou transmission à tout tiers.

Le LDVA88 se réserve le droit de retirer les rapports présents et accessibles sur la plate-forme extranet après une durée de mise à disposition de deux années, sauf si le contrat est entre-temps dénoncé, par une des parties.

10 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies sont traitées dans le respect du règlement général sur la protection des données dit RGPD n°2016/679 et de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 dite « informatique et libertés » modifiée.

Le LDVA88 est un service interne du Conseil Départemental des Vosges sis 9 rue de la préfecture 88000 Epinal, par conséquent s'agissant des données personnelles, celui-ci agit en sa qualité de responsable des traitements nécessaires aux activités exercées par le LDVA88.

Le Client est informé que le traitement des données est nécessaire à l'exécution du contrat (article 6.1b. du RGPD) aux fins de fournir l'accès à la plateforme extranet. En cas de non-fourniture de ces données, le service d'accès au portail extranet ne pourra être poursuivi.

Le Prestataire s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, détournées ou communiquées à des tiers non autorisés, et plus généralement à mettre en œuvre toutes mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données personnelles contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisé.

Les destinataires des données à caractère personnel sont les personnes dûment habilitées du Conseil Départemental des Vosges dans la stricte limite de leurs missions ainsi que ses éventuels sous-traitants.

Les données sont conservées conformément aux obligations de contrôle et de conservation de données imposées par la réglementation.

Le client dispose sur ses données d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité ainsi que du droit à la limitation du traitement qu'il peut exercer en contactant le délégué à la protection des données par courriel à dpo@vosges.fr ou par courrier à l'adresse suivante :

*Délégué à la protection des données
Conseil départemental des Vosges
9 rue de la Préfecture 88000 Epinal*

Le Client est également informé qu'il dispose par ailleurs du droit d'introduire une réclamation sur l'utilisation de ses données à caractère personnel auprès de la CNIL : Commission nationale de l'Informatique et des Libertés.



Contrat d'accès au portail extranet **Laboratoire Départemental Vétérinaire et Alimentaire des Vosges**

11 – DISPONIBILITE DE LA PLATE-FORME EXTRANET

Le client reconnaît expressément que les différences de capacité des différents réseaux informatiques, ainsi que l'afflux de connexions par les clients à certaines heures peuvent allonger les délais de transmission et d'échanges d'informations. En conséquence, la responsabilité du LDVA88 s'agissant de tout délai relatif à l'échange et la transmission d'informations par voie électronique est expressément limitée à la sortie de ses routeurs IP.

En aucun cas, la responsabilité du LDVA88 ne pourra être recherchée si la plate-forme extranet devait être indisponible pour des raisons échappant raisonnablement à son contrôle et notamment en raison de circonstances exceptionnelles, telles que les évènements climatiques, les défaillances du réseau public ou en cas de force majeure.

Le LDVA88 pourra également interrompre, sans préavis, la mise en ligne de ses prestations à des fins de maintenance de la plate-forme extranet. Il se réserve le droit de supprimer l'accès à tout client en cas de litige entre les deux parties.

12 - Version électronique et version papier du rapport d'analyse

L'ouverture de l'accès au service extranet entraîne la suppression de l'envoi des rapports au format papier, sauf avis contraire, à indiquer ci-dessous.

En contrepartie d'une facturation supplémentaire de 5 € HT à chaque envoi, je souhaite continuer à recevoir mes rapports au format papier.

Fait à Epinal en deux exemplaires,
Le

Le Client,

Le Responsable du LDVA88,

Partie réservée au laboratoire

Identifiant fourni : **LDVA88SA**.....

Mot de passe fourni (Il est conseillé de le modifier ensuite dans votre compte) : **LDVA88SA**.....